

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Ordures ménagères – Pas de ramassage le Lundi du Jeûne

Le Conseil municipal informe sa population que la tournée de ramassage des ordures ménagères du lundi 21 septembre 2026 est supprimée en raison du Lundi du Jeûne.

Le Service de la voirie procédera ainsi au ramassage des sacs à poubelles le mardi 22 septembre 2026 dans l'ensemble de la commune.

C'est pourquoi il est important de rappeler que les sacs officiels sont à déposer sur le trottoir le mardi matin avant 7 h 00. Il n'est pas possible de les déposer la veille ni un autre jour de la semaine sur la voie publique.

Il s'agit ainsi d'éviter qu'ils soient éventrés par des renards, fouines et autres corneilles ou qu'ils éclatent sous les coups de pied de noctambules.

D'autre part, il convient de signaler une nouvelle fois que les dépôts sauvages d'ordures sur la voie publique (sacs noirs, sacs jaunes sortis trop tôt, objets divers et variés, etc.) est interdit. Plusieurs abus ont été constatés ces derniers temps, nous comptons sur la vigilance de chacun.

La qualité de vie en Ville dépend avant tout de l'addition de gestes individuels et qu'en matière de déchets ce précepte conserve tout son sens. Le Conseil municipal remercie par avance chacune et chacun des efforts auxquels il consent pour garder notre Ville propre.

Si le bon sens ne suffit pas, le règlement municipal sur les déchets est très clair. Il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions amendes pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-, et à des émoluments de CHF 100.- à CHF 2'000.-.

Sur le Pont – Mesures contre les crues

La Municipalité de Saint-Imier, en collaboration avec le bureau ATB SA et l'entreprise Marti Arc Jura SA, procédera à des travaux dans le secteur de Sur le Pont afin de canaliser un maximum d'eaux claires qui s'écoulent des champs vers les habitations puis en direction de la Suze lors d'épisodes pluvieux.

L'entreprise Marti Arc Jura SA interviendra dans le secteur à partir du 28 septembre 2026.

Les premières phases du chantier consisteront à réaliser une tranchée drainante le long de la limite Sud du chemin qui borde les immeubles Sur le Pont 18 B à Sur le Pont 19 afin de récolter le maximum d'eaux de pluie avant qu'elles ne dévalent le chemin en direction des habitations en contrebas puis en direction de la Suze.

Ensuite, ce chemin, actuellement en chaille, sera revêtu afin d'éviter au maximum le charriage de matériaux en cas d'orage.

Pour terminer, il s'agira de réaliser ponctuellement des interventions afin de (re)créer un fil d'eau pour guider l'eau qui ne serait pas récupérée dans les canalisations (ou si celles-ci étaient en surcharge) en direction de la Suze afin de d'atténuer les risques d'inondations des bâtiments situés en aval du chemin de ruissellement.

Les propriétaires ont été avertis personnellement et la Municipalité recommande à tout un chacun de prendre ses dispositions en conséquence et d'éviter les abords du chantier par mesure de sécurité.

La Municipalité ainsi que le bureau ATB SA et l'entreprise Marti Arc Jura SA, remercient par avance les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

Bienvenue à notre nouveau collaborateur

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Monsieur Vincent HOSTETTLER

Service Eau et Gaz



qui a débuté son emploi en qualité de monteur de réseau à 100 %, le 1^{er} juin 2026 au sein du Service eau et gaz.

Le Conseil municipal se réjouit de collaborer avec lui et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Rentrée 2026 – Bienvenue à nos apprenti-e-s

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à :



(de gauche à droite) Madame Maria SANTOS VIEIRA, apprentie employée de commerce CFC, Monsieur Leo GONZALEZ, apprenti employé de commerce CFC, et Monsieur Diego SEABRA CAMILO, apprenti agent d'exploitation AFP, qui ont débuté leur formation le 1^{er} août 2026.

Le Conseil municipal se réjouit de collaborer avec eux et leur souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans leur formation au sein de la Municipalité.

Nonagénaire

Le 11 septembre 2026, M. Gérard Dessaulles, conseiller municipal et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au home La Roseraie pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de Madame Alice Bürgin. Les représentants des autorités ont eu le plaisir de lui remettre l'attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, le 15 septembre 2026